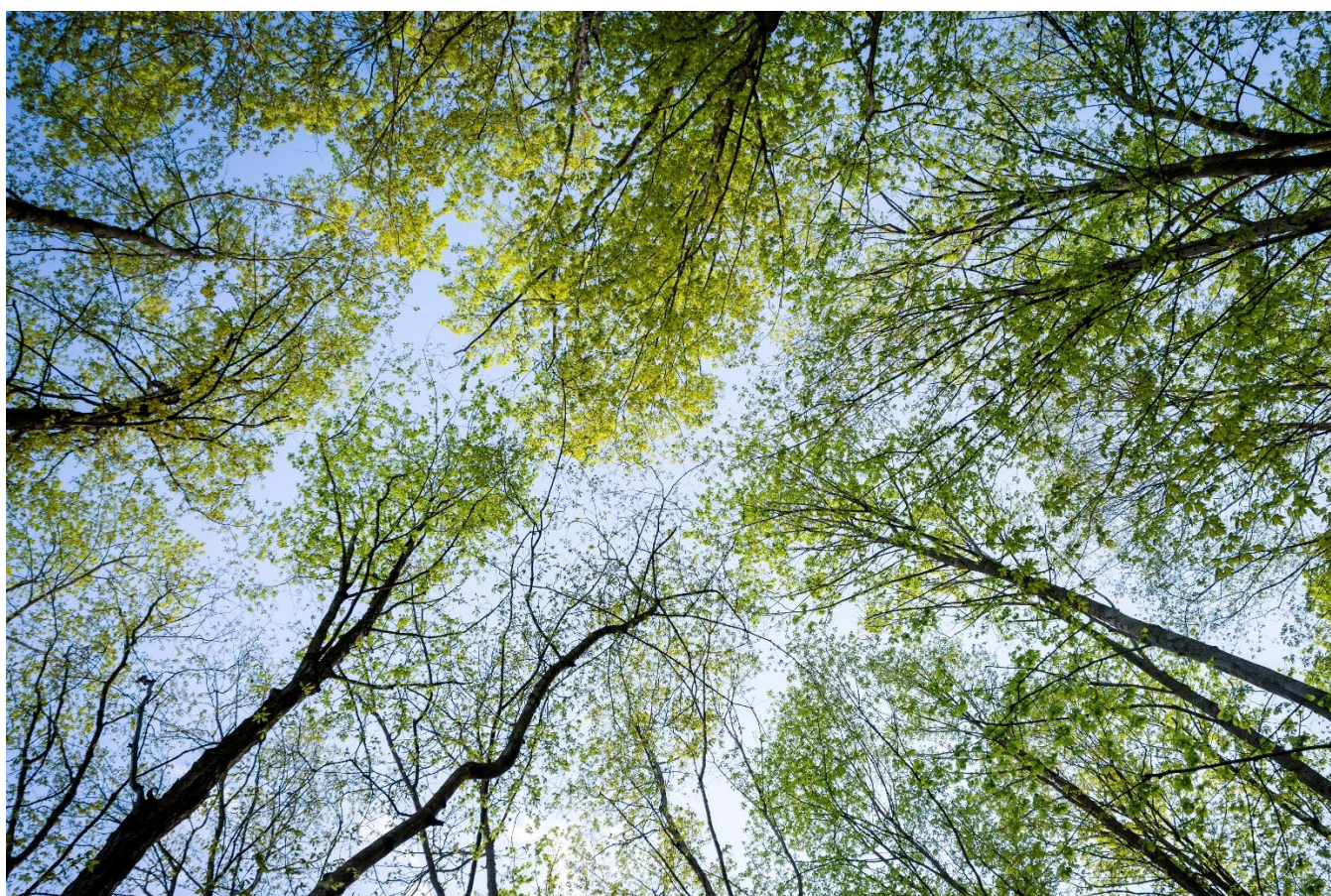




SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE



**RAPPORT DE SONDAGE
DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS
DE SAINT-HIPPOLYTE**

OCTOBRE 2026

MISE EN CONTEXTE

Afin de mieux comprendre la réalité, les intérêts et les besoins des propriétaires de boisés privés de Saint-Hippolyte, la Municipalité a réalisé un sondage auprès des propriétaires ou représentants de propriétés boisées de 4 hectares et plus. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la révision des outils de planification du territoire et vise à mieux prendre en compte la diversité des usages, des projets et des objectifs associés aux terres boisées privées. Les résultats présentés dans ce rapport permettent de dresser un portrait général des propriétaires répondants et d'éclairer les réflexions entourant l'avenir de ces milieux naturels sur le territoire.

Notons qu'un sondage s'appuie sur de l'échantillonnage et comporte une marge d'incertitude. Les réponses données par des répondants n'engagent pas la Municipalité de Saint-Hippolyte et ne constituent pas son opinion.

FAITS SAILLANTS

- 140 propriétaires ou représentants de boisés ont participé au sondage.
- 67 % des répondants souhaitent transmettre leur propriété aux générations futures, témoignant d'un fort attachement au patrimoine forestier familial.
- 54 % des répondants ont réalisé des travaux sylvicoles au cours des 10 dernières années.
- 63 % des répondants se disent intéressés à participer à des ateliers ou conférences sur les boisés.
- Les thèmes de formation les plus populaires concernent la sylviculture, l'arboriculture, la fiscalité forestière et la conservation.
- Près des trois quarts des répondants considèrent qu'il est possible de concilier aménagement forestier et conservation.
- L'utilisation illicite des boisés, les changements climatiques et certaines réglementations sont identifiés parmi les principaux défis.
- Les répondants privilégient la sensibilisation, la formation et la participation des propriétaires devant le recours à des mesures coercitives.
- Les commentaires recueillis mettent en évidence un souhait marqué de collaboration entre la Municipalité et les propriétaires afin de concilier protection des milieux naturels, droits de propriété et mise en valeur des boisés.

PROFIL DES RÉPONDANTS

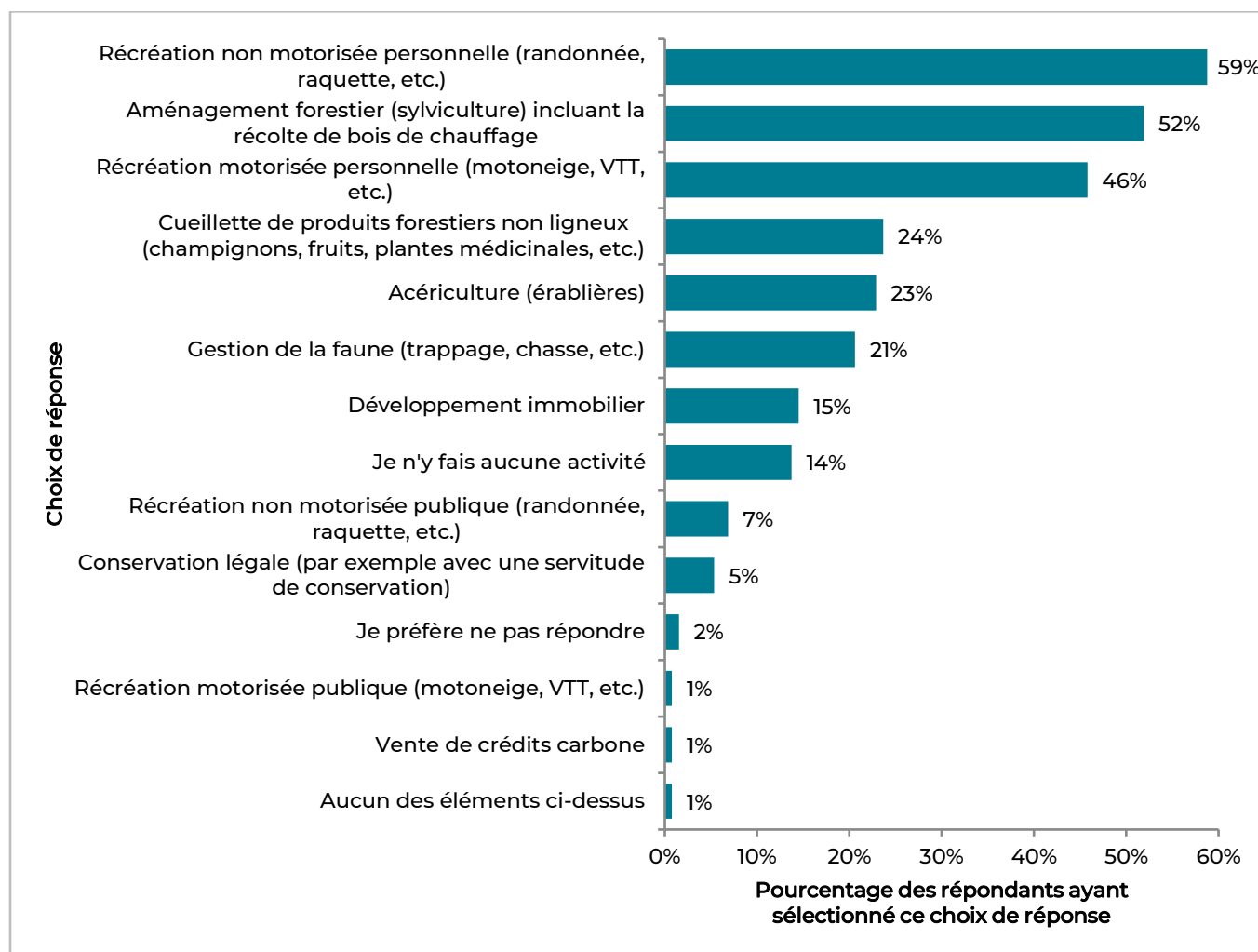
Public cible	Une invitation postale à répondre au sondage a été transmise à 267 propriétaires de boisé privé possédant 4 hectares ou plus dans la municipalité.
Répondants	Au total, 140 réponses ont été obtenues (taux de réponse de 52 %)
Superficie détenue	Les répondants possèdent des superficiers boisées variées : ■ 22 % possèdent 44 hectares et plus de boisés ■ 40 % possèdent entre 10 et 40 hectares ■ 36 % possèdent entre 4 et 10 hectares ■ Les 2 % restants ne savent pas quelle superficie ils possèdent
Plan d'aménagement forestier (PAF) ¹	Une majorité de répondants (69 %) ne possède pas de PAF valide pour leur propriété. On compte toutefois 18 % des répondants qui possèdent un PAF et 5 % qui sont dans une démarche pour en avoir un. Un peu moins de 8 % des répondants ne savent pas s'ils ont un PAF ou préfèrent ne pas répondre.
Statut de producteur forestier ²	Une majorité de répondants (74 %) n'est pas enregistrée au statut de producteur forestier . On compte toutefois 18 % des répondants qui sont producteur forestier reconnu et 3 % qui sont dans une démarche pour en avoir un. Environ 5 % des répondants ne le savent pas ou préfèrent ne pas répondre.
Travaux réalisés depuis 10 ans	Au cours des 10 dernières années, 54 % des répondants ont procédé à des travaux sylvicoles dans leur forêt (coupe commerciale, coupe à des fins personnelles, plantation, jardinage, nettoyage, éclaircie, éclaircie précommerciale, etc.). La réalisation de travaux sylvicoles est plus fréquente chez les propriétaires qui disposent d'un plan d'aménagement forestier ou du statut de producteur forestier. Ils sont également un peu plus courants chez les propriétaires de grands boisés.
Intérêt à participer à un atelier	Une majorité de répondants (63 %) se dit intéressée à participer à un ou des ateliers/conférences (sylviculture, acériculture, conservation, marché du carbone, aménagements fauniques ou autres domaines).
Intérêt à siéger sur un éventuel comité consultatif forestier	Un total de 19 répondants exprime un intérêt à s'impliquer et 29 autres seraient prêts à le faire, sous certaines conditions.

¹ Un Plan d'aménagement forestier est un outil de planification des activités sur un horizon de 10 ans.

² Le statut de producteur forestier est une reconnaissance accordée aux propriétaires qui aménagent activement leur boisé selon certaines conditions, leur donnant accès à différents programmes d'aide et avantages fiscaux.

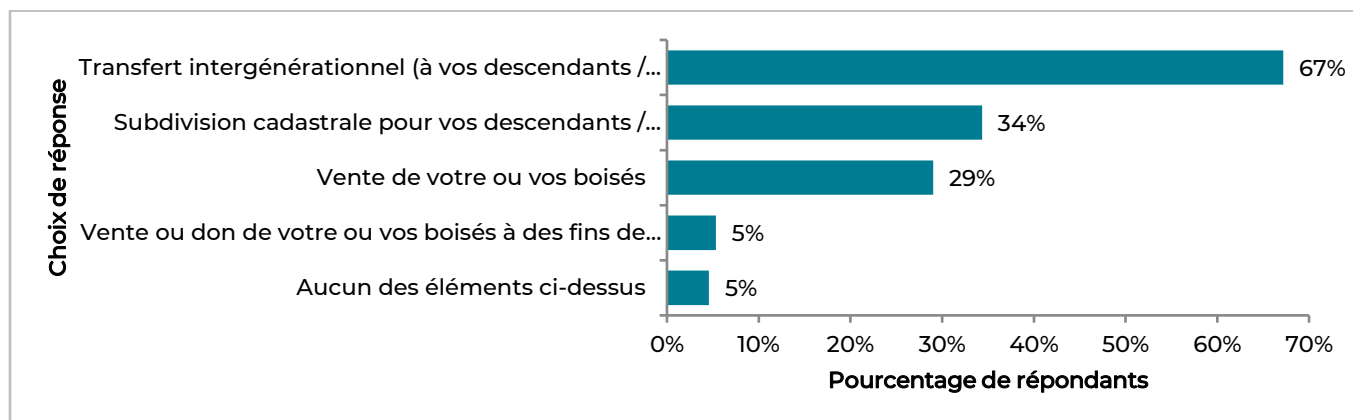
RÉSULTATS

Question : Pour tenir compte des différents usages faits des boisés hippolytois dans son futur plan d'urbanisme, la Municipalité souhaite les documenter et élaborer le portrait-type du propriétaire forestier de Saint-Hippolyte. D'entrée de jeu, quelles sont la ou les activités que vous réalisez dans votre ou vos boisés ?



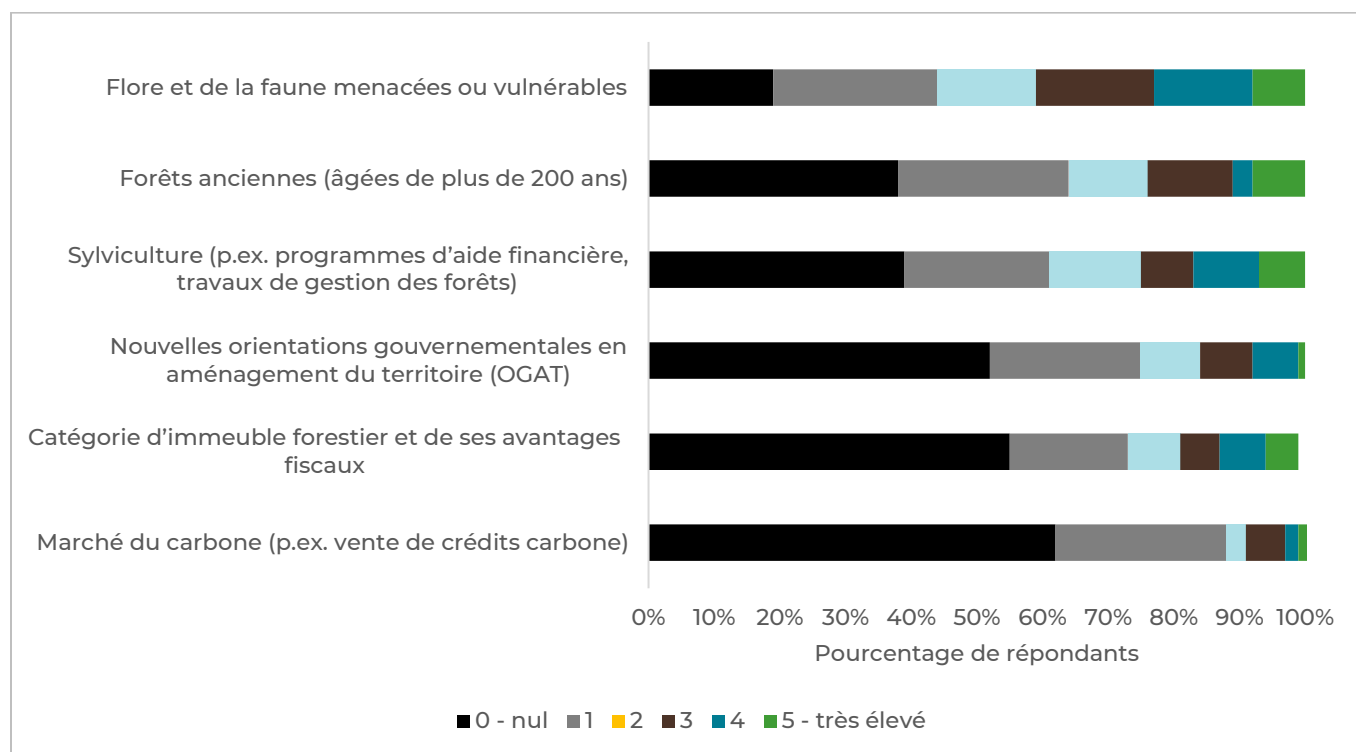
Les résultats montrent que les boisés privés de Saint-Hippolyte remplissent une **diversité de fonctions**. Les usages les plus fréquents sont la **récréation non motorisée**, l'**aménagement forestier** et la **récréation motorisée**. Plusieurs répondants pratiquent également la cueillette de produits forestiers, l'acériculture ou des activités liées à la gestion de la faune. Dans l'ensemble, les résultats témoignent d'une utilisation active des boisés et de la coexistence de multiples objectifs de propriété au sein du territoire. Peu de différences ressortent selon la superficie boisée possédée. Les propriétaires de plus grands terrains semblent toutefois davantage impliqués dans les activités d'aménagement forestier, alors que les usages récréatifs sont présents dans l'ensemble des catégories de superficie.

Question : Parmi les objectifs futurs suivants, lequel ou lesquels envisageriez-vous pour votre ou vos forêts ?



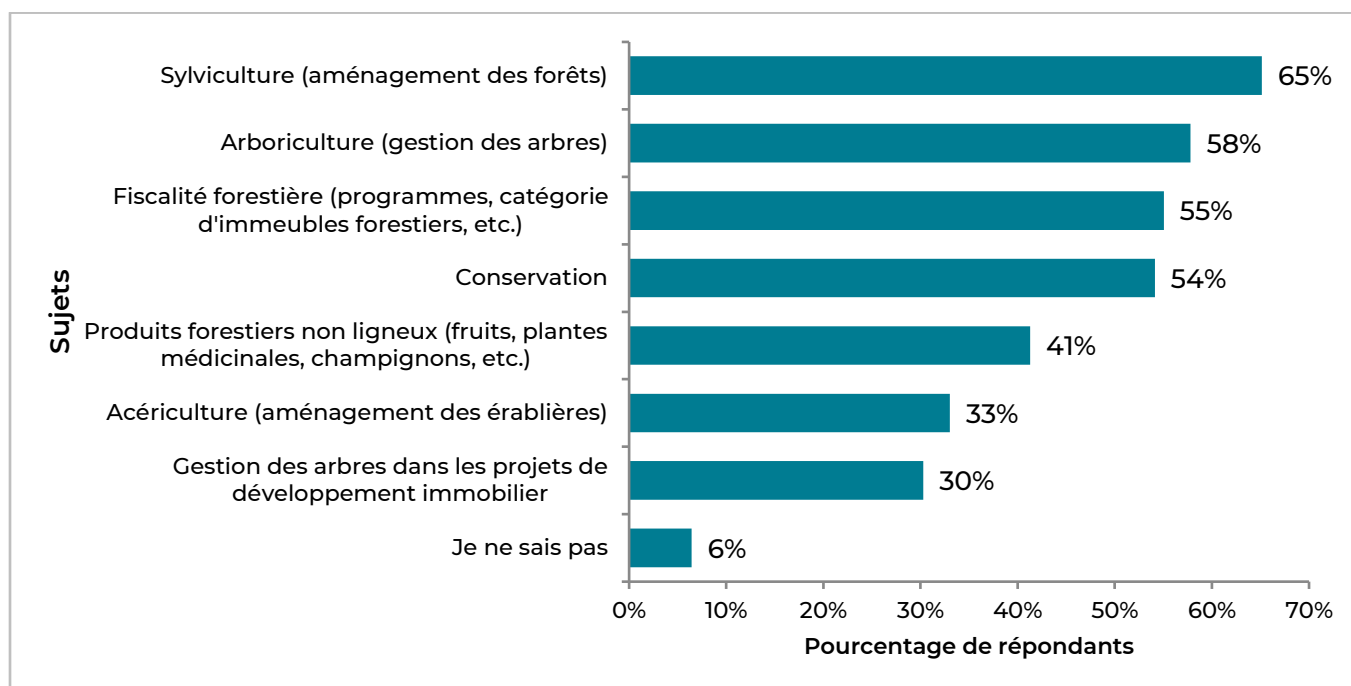
Les résultats montrent qu'une forte majorité des répondants souhaitent conserver leur propriété dans la famille, 67 % envisageant un transfert intergénérationnel à leurs descendants ou héritiers. Une proportion importante considère également la subdivision cadastrale au profit de leurs héritiers (34 %). La vente du boisé est envisagée par près de trois répondants sur dix (29 %), tandis que peu de répondants prévoient céder leur propriété à des fins de conservation (5 %). Dans l'ensemble, les réponses témoignent d'un fort attachement aux propriétés forestières et d'une volonté marquée d'assurer leur transmission aux générations futures.

Question : Comment évaluez-vous votre niveau de connaissances relativement aux sujets suivants (0 étant nul et 5 étant très élevé) ?



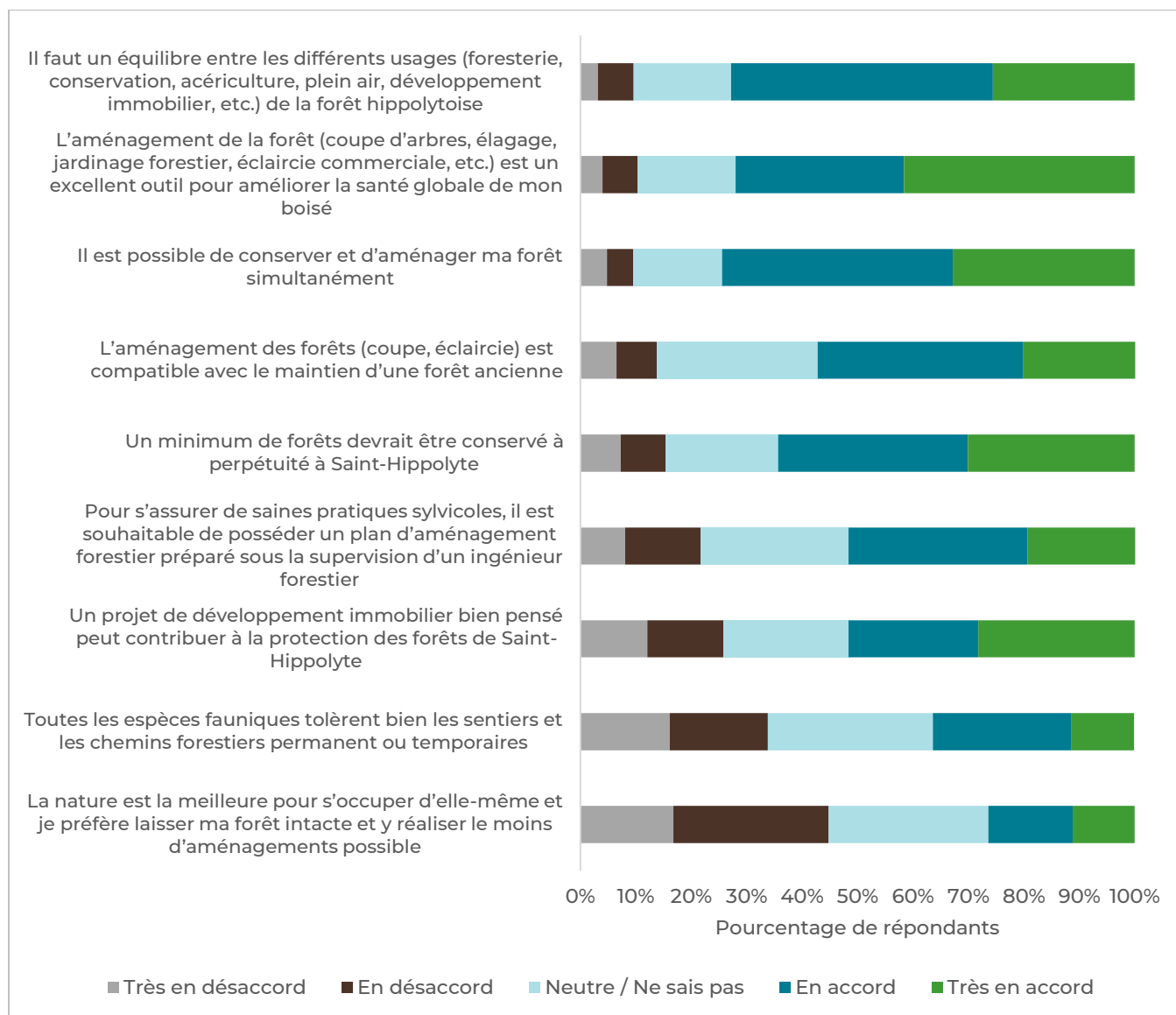
Les répondants estiment généralement avoir un niveau de connaissance plus élevé en matière de flore et faune menacées ou vulnérables, de forêts anciennes et de sylviculture. À l'inverse, les connaissances apparaissent plus limitées concernant le marché du carbone, la nouvelle catégorie d'immeuble forestier et les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Question : Concernant l'idée de mettre en place des ateliers/conférences pour les propriétaires de boisé privés, quels thèmes vous intéresseraient particulièrement ?



Les résultats montrent un intérêt marqué pour des formations portant sur la **gestion active des boisés**. La sylviculture, l'arboriculture, la fiscalité forestière et la conservation figurent parmi les sujets les plus recherchés. À l'inverse, les thèmes plus spécialisés, comme l'acériculture ou les produits forestiers non ligneux, suscitent un intérêt plus ciblé. La faible proportion de répondants ayant choisi « Je ne sais pas » suggère également que les besoins de formation sont relativement bien définis chez les propriétaires répondants.

Question : Donnez votre niveau d'accord avec les affirmations suivantes :



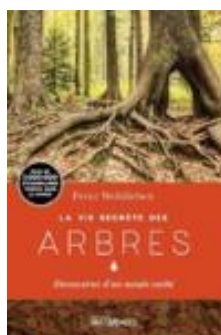
Près des trois quarts des répondants estiment que **l'aménagement forestier contribue à la santé des forêts**, qu'il est possible de **concilier aménagement et conservation** et qu'un **équilibre** devrait être recherché entre les différents **usages de la forêt**. Par ailleurs, 64 % jugent qu'un minimum de forêts devrait être **conservé à perpétuité** à Saint-Hippolyte. Un total de 52 % estime qu'il est souhaitable de disposer d'un PAF pour assurer les saines pratiques sylvicoles et 57 % pensent que l'aménagement forestier est compatible avec le maintien des forêts anciennes. De plus, 52 % des répondants jugent qu'un projet de développement immobilier bien conçu peut contribuer à la protection des forêts. Les répondants appuient moins fortement l'idée de laisser la forêt évoluer sans intervention (26 % en accord et 45 % en désaccord) et l'idée selon laquelle toutes les espèces fauniques tolèrent bien les sentiers et chemins (36 % en accord et 34 en désaccord).

Question : Nos lectures peuvent être le reflet de notre vision du monde ! Intuitivement, dites-nous quels sont les deux livres qui vous intéresseraient le plus (pour les lire ou les relire).



Manuel de foresterie

Choisi par **37 %** des répondants



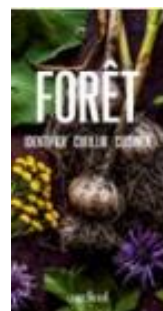
Vie secrète des arbres

Choisi par **33 %** des répondants



Forêts anciennes

Choisi par **31 %** des répondants



Cueillette en forêt et recettes

Choisi par **26 %** des répondants



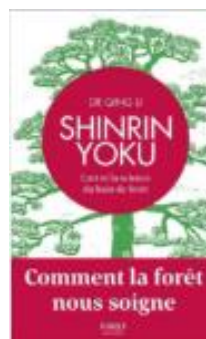
Acériculture

Choisi par **24 %** des répondants



Arbres et construction

Choisi par **18 %** des répondants



Bains de forêt / sylvothérapie

Choisi par **17 %** des répondants

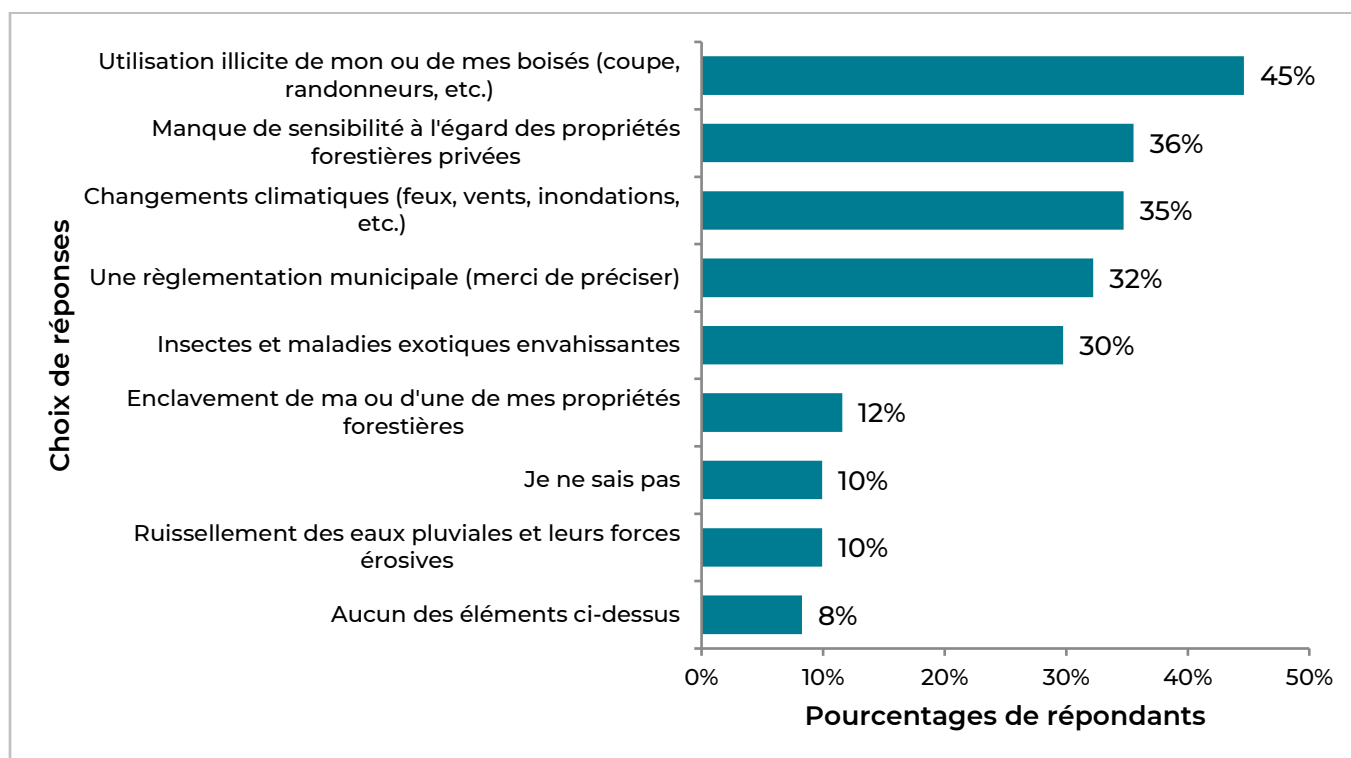
Aucun des éléments proposé

Choisi par **19 %** des répondants

Les choix de lecture suggèrent un intérêt marqué pour les **aspects pratiques de la gestion des boisés**. Les ouvrages les plus populaires sont le Manuel de foresterie (37 %), La vie secrète des arbres (33 %) et Forêts anciennes (31 %), ce qui reflète un intérêt à la fois pour l'aménagement forestier, le fonctionnement des écosystèmes et la compréhension des milieux naturels.

Les résultats sont cohérents avec ceux observés précédemment concernant les besoins de formation : les répondants semblent particulièrement intéressés par l'acquisition de connaissances liées à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des boisés. Par ailleurs, le fait que seulement 19 % des répondants n'aient choisi aucun des ouvrages proposés laisse croire que la sélection présentée rejoignait les intérêts de la majorité des propriétaires répondants.

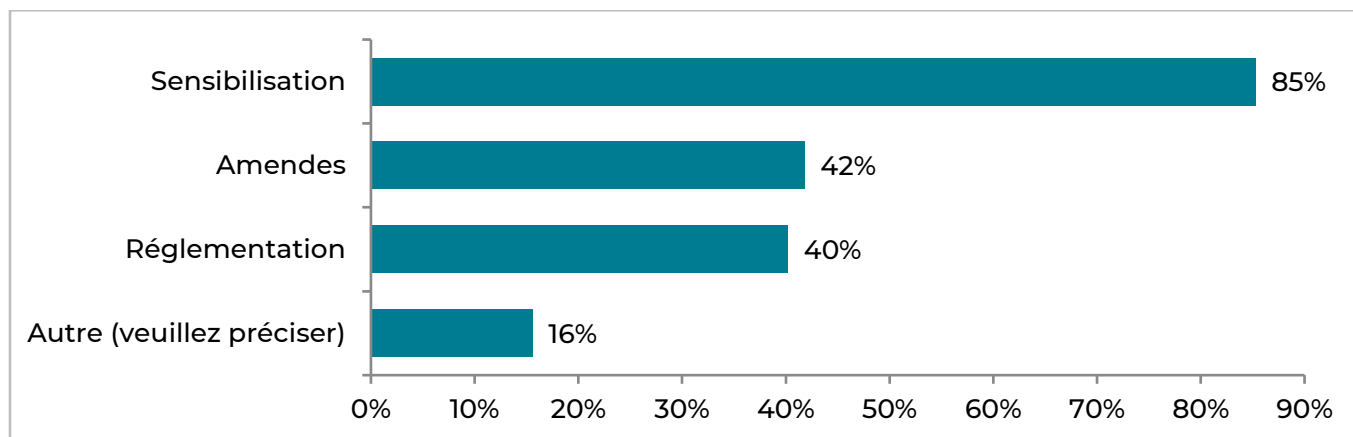
Question : À votre échelle, quels sont les plus grands défis forestiers auxquels vous faites face relativement à votre ou vos boisés hippolytois (plusieurs choix possibles) ?



Les principaux défis identifiés par les répondants concernent avant tout les pressions exercées sur les boisés plutôt que leur aménagement. L'**utilisation illicite** des propriétés (45 %) constitue l'enjeu le plus fréquemment mentionné, suivie du **manque de sensibilité à l'égard des propriétés forestières privées** (36 %), des **changements climatiques** (35 %) et de certaines **réglementations municipales** (32 %). Les **insectes et maladies exotiques envahissantes** représentent également une préoccupation importante (30 %).

À l'inverse, relativement peu de répondants considèrent que l'**enclavement de leur propriété** (12 %), le **ruissellement des eaux pluviales** (10 %) constituent leurs principaux enjeux. Dans l'ensemble, les résultats suggèrent que les propriétaires sont davantage préoccupés par les impacts des activités humaines, les contraintes réglementaires et les menaces environnementales que par les enjeux techniques liés à la gestion de leurs boisés.

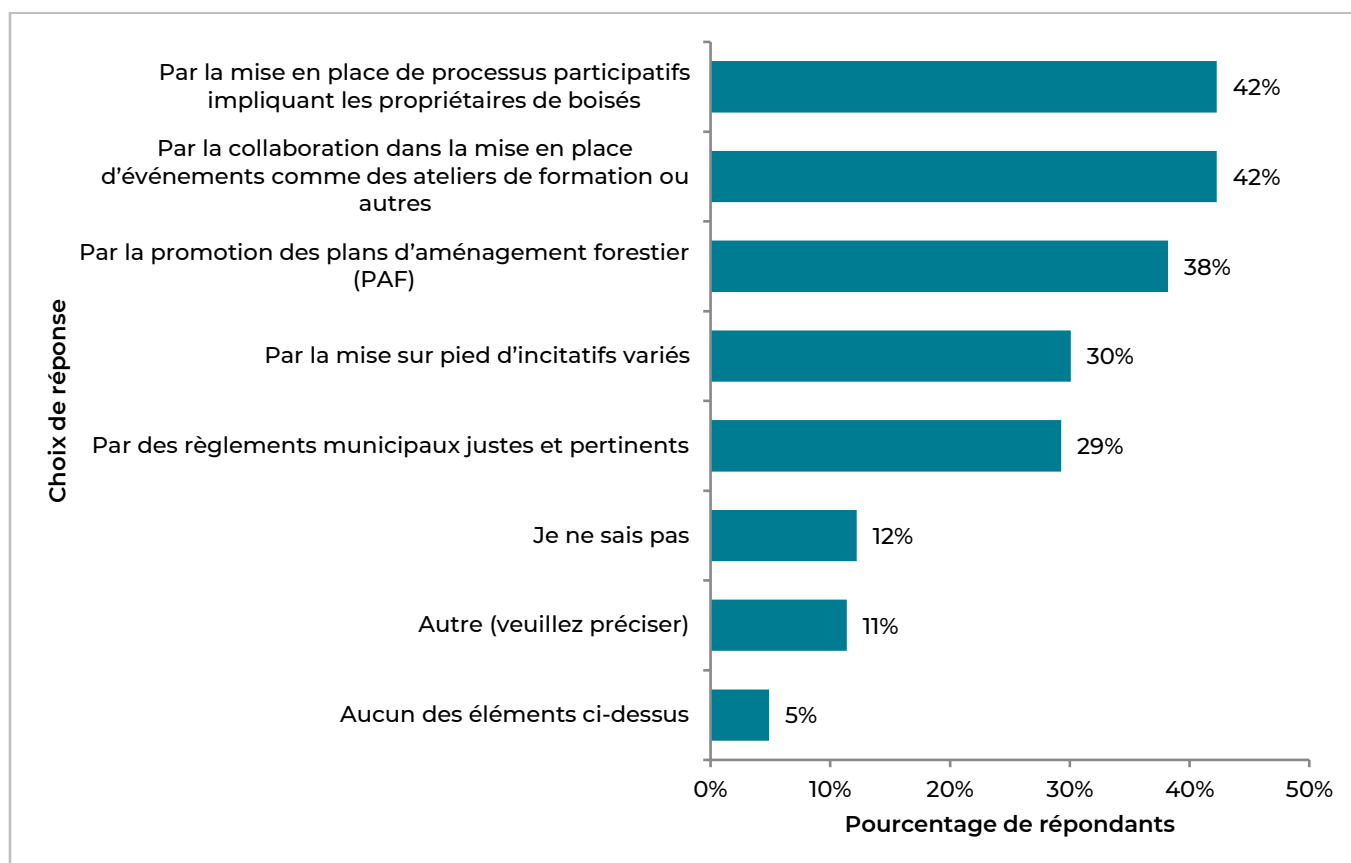
Question : Les propriétaires forestiers sont de grands partenaires de la Municipalité et ils contribuent, via plusieurs de leurs activités, à la protection du couvert forestier hippolytois. Selon vous, comment la Municipalité devrait prendre en charge les situations délinquantes où une destruction importante du couvert forestier ou autre activité abusive a été faite sans autorisation (plus d'une réponse possible) ?



Les répondants privilégient largement une **approche fondée sur la sensibilisation**, 85 % d'entre eux estimant que celle-ci devrait faire partie des moyens utilisés pour intervenir lors de situations de destruction ou d'activités abusives en milieu forestier. Ce sont 42 % des répondants qui sont favorables aux amendes et 40 % qui favorisent l'approche réglementaire.

Les commentaires recueillis dans la catégorie « Autre » mettent en évidence une préférence pour des interventions adaptées à la situation. Plusieurs répondants ont souligné l'importance de la collaboration, de l'accompagnement et, lorsque pertinent, de la remise en état des sites affectés, plutôt qu'une approche reposant uniquement sur les sanctions.

Question : Selon vous, comment la Municipalité pourrait-elle faciliter la mise en valeur, la protection et la conservation des boisés privés (plusieurs choix possibles) ?



Les répondants privilégient d'abord des approches fondées sur la **collaboration et l'accompagnement** pour favoriser la mise en valeur et la protection des boisés privés. La **tenue d'ateliers, d'activités de formation** et la mise en place de **processus participatifs** impliquant les propriétaires de boisés arrivent au premier rang des solutions proposées (42 % chacun). La promotion des plans d'aménagement forestier (38 %) recueille également un appui important.

Les mesures réglementaires apparaissent moins prioritaires, bien qu'une proportion de répondants considère que **des règlements municipaux** justes et pertinents peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des boisés (29 %). Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les répondants favorisent davantage une approche basée sur l'information, la participation et le soutien aux propriétaires.

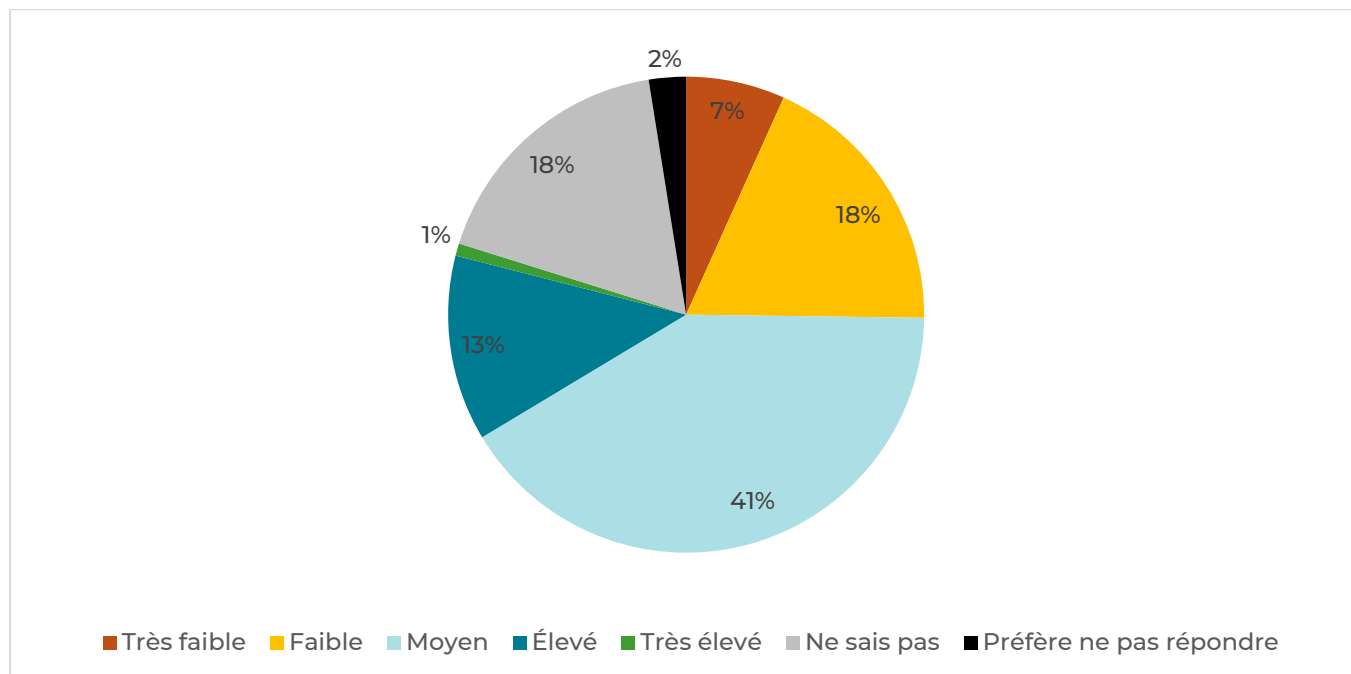
Question : Quels éléments d'un règlement municipaux pourraient, selon vous, être source d'irritants ?

Principaux irritants mentionnés :

Thème	Fréquence relative*	Exemples de commentaires
Restrictions à l'aménagement forestier et à l'entretien du boisé	Très fréquent (≈ 35-40 %)	Coupe d'arbres malades ou morts, éclaircies, coupe sélective, entretien de sentiers, activités sylvicoles autorisées par un PAF
Contraintes liées au développement, à la construction ou à la subdivision	Très fréquent (≈ 30-35 %)	Règle du 100 m ou 107 m de la rue, impossibilité de construire, de subdiviser ou de transmettre certains lots
Perception d'atteinte aux droits des propriétaires	Fréquent (≈ 20-25 %)	Contrôle de la propriété privée, perte de liberté d'usage, réglementation jugée trop interventionniste
Complexité administrative et permis	Fréquent (≈ 15-20 %)	Délais, coûts des études, renouvellement de permis, lourdeur administrative
Réglementation trop générale ou mal adaptée aux réalités des boisés	Fréquent (≈ 15-20 %)	Règlements uniformes ne tenant pas compte de la taille ou des particularités des terrains
Amendes et approche punitive	Occasionnel (≈ 10-15 %)	Amendes jugées trop élevées
Manque de clarté ou d'interprétation uniforme des règles	Occasionnel (≈ 10 %)	Règlements flous, incohérents ou sujets à interprétation

Les irritants mentionnés concernent principalement les **restrictions** perçues à l'aménagement et à l'entretien des boisés, de même que les **contraintes liées à la construction, à la subdivision des terrains et au développement de projets**. Plusieurs répondants expriment également des préoccupations quant à la **complexité administrative**, aux délais d'autorisation et à l'application de règles jugées peu adaptées aux réalités des propriétés forestières. Dans l'ensemble, les commentaires témoignent d'un souhait d'obtenir une **réglementation plus flexible**, mieux adaptée aux différents contextes de propriété et davantage axée sur l'accompagnement que sur les sanctions.

Question : En matière de mise en valeur et de protection des forêts, ainsi que de liens avec les propriétaires de boisés, à combien estimez-vous votre niveau de confiance envers la Municipalité ?



Le niveau de confiance envers la Municipalité apparaît comme étant partagé. La catégorie la plus fréquemment choisie est « Moyen » (41 %). Il y a 13 % de répondants qui ont indiqué un niveau de confiance élevé et 1 % un niveau très élevé. À l'inverse, 25 % des répondants expriment un faible ou très faible niveau de confiance, tandis que 20 % ne se prononcent pas.

Question : Y a-t-il d'autres commentaires, observations, intérêts ou préoccupations en lien avec votre, vos ou les boisés de Saint-Hippolyte que vous souhaitez partager avec nous ?

Synthèse des commentaires additionnels

Les commentaires recueillis confirment plusieurs constats déjà observés dans les questions précédentes et mettent en évidence quatre grands thèmes récurrents.

1. Collaboration, consultation et dialogue avec les propriétaires (fréquent)

De nombreux répondants souhaitent que la Municipalité adopte une approche basée sur la collaboration, la consultation et l'accompagnement. Plusieurs appuient l'idée d'ateliers, de comités consultatifs ou de mécanismes favorisant un dialogue continu entre la Municipalité et les propriétaires de boisés.

2. Protection de la propriété privée et respect des droits des propriétaires (fréquent)

Plusieurs commentaires expriment des préoccupations quant à l'utilisation non autorisée des terrains privés, au respect des droits de propriété et à la capacité des propriétaires de gérer ou mettre en valeur leur boisé selon leurs objectifs. Certains répondants estiment que les propriétaires devraient jouer un rôle central dans les décisions touchant leur terrain.

3. Préoccupations entourant la réglementation, le développement et l'aménagement du territoire (fréquent)

Plusieurs répondants soulignent des inquiétudes liées aux restrictions de développement, à certaines règles de zonage, au projet de règlement sur la distance minimale par rapport aux chemins, ou encore à la possibilité de réaliser des activités sylvicoles. D'autres souhaitent trouver un meilleur équilibre entre conservation, développement et droits des propriétaires.

4. Importance de la conservation des milieux naturels (fréquent)

Plusieurs commentaires rappellent l'importance de préserver les forêts, les lacs, les milieux humides et les paysages naturels de Saint-Hippolyte. Certains répondants craignent une urbanisation excessive et souhaitent que la Municipalité maintienne ses efforts de protection du patrimoine naturel pour les générations futures.

Dans l'ensemble, les commentaires témoignent d'un fort attachement aux boisés privés de Saint-Hippolyte. Les répondants souhaitent que les décisions futures permettent de concilier protection des milieux naturels, reconnaissance du rôle des propriétaires forestiers et maintien d'un dialogue constructif entre la Municipalité et les détenteurs de boisés.

CONCLUSION

Le sondage met en lumière la diversité des réalités, des usages et des aspirations des propriétaires de boisés privés de Saint-Hippolyte. Malgré la variété des profils observés, plusieurs constats convergent : un fort attachement au patrimoine forestier, une volonté marquée de transmettre les propriétés aux générations futures, un intérêt pour la gestion durable des boisés ainsi qu'un souhait de concilier protection des milieux naturels et utilisation responsable du territoire. Les résultats montrent également l'importance accordée à la collaboration, à la sensibilisation et au dialogue entre la Municipalité et les propriétaires. Ces constats constituent des éléments précieux pour alimenter les réflexions entourant l'avenir des boisés privés et la planification du territoire de Saint-Hippolyte